

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

Pirene, Henri : "Coup d'oeil sur l'histoire de Gand", in *Gand, guide illustré*, Gand, A. Vander Haeghen, 1903.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12958\\_000\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12958_000_f.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.**

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



Panorama de Gand.

## ● Coup d'œil sur l'histoire de Gand.



IL faut admettre sans doute que le confluent de la Lys et de l'Escaut a été habité de très bonne heure et, qu'avant même l'annexion des Pays-Bas à l'Empire Romain, il a dû s'y grouper quelques huttes de pêcheurs et de bateliers, ce n'est pourtant qu'à une époque assez tardive que remonte, à proprement parler, l'origine de la ville de Gand. Au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, pendant son apostolat chez les Francs Saliens de la Belgique, saint Amand édifiait, à la fois sur la colline qui avance sa croupe sablonneuse entre les deux rivières gantoises et au milieu des prairies humides où elles se rencontraient alors, deux petites églises et deux couvents qu'il consacrait l'un et l'autre à saint Pierre. Réunis pendant deux cents ans environ sous l'administration d'un abbé unique, ces deux monastères se séparèrent vers le commencement du IX<sup>e</sup> siècle. Celui de la colline conserva le nom du patron primitif, tandis que celui du bas reçut, des reliques de saint Bavon qui y étaient conservées, l'appellation qu'il porta depuis lors. Les agglomérations qui se formèrent autour d'eux et sur lesquelles, jusqu'à la fin de l'ancien régime, les abbés conservèrent pleine juridiction, constituent les quartiers primitifs de la ville. A la différence de ce que l'on observe presque toujours, celle-ci ne se forma donc point autour d'un noyau central : elle naquit entre ses deux faubourgs de St-Pierre et de St-Bavon, si bien que l'on peut dire très exactement qu'elle fut commencée par l'extérieur et non par le dedans.

C'est seulement trois cents ans environ après la fondation des deux monastères (avant 940 en tous cas), que le comte de Flandre fit élever, sur la rive gauche de la Lys, un château fort dont le « château des comtes » actuel marque l'emplacement. Un bourg, qui prit plus tard le nom de *vieux bourg* (*oud burg*) s'accola aux murailles de cette forteresse. Vers la même époque, la rive droite de la rivière commençait, elle aussi, à se peupler : l'évêque Transmar de Noyon-Tournai y consacrait en 942 la chapelle St-Jean, modeste point de départ de la cathédrale St-Bavon actuelle.

Ainsi, deux monastères, une forteresse, une église paroissiale, tout cela bâti à des époques différentes et éparpillé sur le vaste territoire que les maisons recouvrent aujourd'hui, tels furent les commencements hétérogènes de la ville de Gand.

Le grand mouvement de renaissance économique qui se manifesta dans l'Europe Occidentale et surtout dans les Pays-Bas à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XII<sup>e</sup>, ne pouvait manquer de faire sentir de bonne heure son action bienfaisante à une localité située, comme l'était Gand, au confluent de deux profondes rivières. Grâce à lui, dans l'espace compris entre St-Pierre et St-Bavon et circonscrit par le cours de l'Escaut et celui de la Lys, se groupe bientôt une population de marchands et d'artisans. L'industrie drapière, si ancienne en Flandre mais qui s'était exercée jusqu'alors à la campagne, prend à la même date un caractère urbain et, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la ville surpasse toutes ses voisines dans la confection des étoffes et revêt ce caractère essentiellement manufacturier qu'elle conservera jusqu'à la fin du moyen âge. En même temps qu'elle s'enrichit, elle s'organise politiquement. Un corps de 13 échevins apparaît comme cour de justice et conseil de la bourgeoisie. Dès 1178, le comte Philippe d'Alsace octroie à celle-ci la première de ses chartes de franchise. Puis bientôt, l'enceinte de la ville, devenue trop étroite, s'agrandit de toutes parts. Déjà avant 1199 le quartier St-Michel y est annexé, puis ce sont successivement, en 1213, les *Upstallen*, en 1254, le quartier de Brabant ou d'Outre-Escaut, en 1269, le *Torf-Briel* et le *Ham*, en 1274, le Vieux-Bourg, en 1300 enfin, le *Muyde*, le *Ser Raessen Gerachte* à Akkerghem, la terre de Ste-Marie et les terres du châtelain (au delà de la Lieve), qui achèvent de donner à Gand l'étendue qu'il ne dépassera plus jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Pendant que ces agrandissements s'accomplissaient, preuve suffisante à eux seuls de la prospérité de la ville, la constitution gantoise s'imprégnait d'un caractère nettement oligarchique. Nulle part dans les Pays-Bas le patriciat ne s'empara aussi complètement du pouvoir et n'en abusa, semble-t-il, avec moins de scrupule. Pendant le règne de Gui de Dampierre, Gand, sous l'administration dite des XXXIX, défendit les intérêts de l'aristocratie bourgeoise avec autant d'outrance qu'il devait en déployer plus tard en faveur de la démocratie. Il fait preuve dès lors de cette obstination et de cette énergie indomptables que l'on retrouvera si souvent dans son histoire.

Pour résister au comte et aux gens de métier qui réunissent leurs efforts contre eux, les XXXIX n'hésitent pas à s'allier étroitement

au roi de France, Philippe le Bel, et prennent la direction en Flandre du parti des gens du Lys (*Leliaerts*). Lorsque la guerre éclate entre Gui de Dampierre et son suzerain, ils restent opiniâtrément fidèles à la cause française. En 1301, ils font au roi victorieux une entrée triomphale dans leur ville et, l'année suivante, quand Pierre De Coninc soulève les métiers brugeois et donne le signal de la grande insurrection démocratique qui met fin à la domination étrangère, ils parviennent à maintenir le peuple sous le joug : c'est malgré eux qu'une petite troupe de Gantois commandée par Jean Borluut, prit part, en 1302, à la bataille de Courtrai.

L'éclatant triomphe de Courtrai fit passer Gand, comme toutes les villes flamandes, sous le gouvernement des gens de métier. Mais le patriciat ne tarda point à y reprendre la prépondérance. Pendant tout le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, tandis que Bruges demeure la forteresse de la démocratie urbaine, Gand redevient le champion de l'oligarchie. Cette fois, ce n'est plus sur le roi de France, c'est sur le comte qu'il s'appuie. Pendant la grande révolte de 1325-1328 qui aboutit à la défaite du parti populaire à Cassel (23 août 1328), il met toutes ses forces au service de Louis de Nevers et ses capitaines — parmi lesquels on rencontre ce Wenemaer dont le musée archéologique conserve la belle plaque tombale en laiton — mènent contre les artisans brugeois une guerre d'extermination.

Mais cette démocratie qu'il a combattue pendant si longtemps, il va en devenir désormais l'héroïque défenseur. Du moment que Bruges épuisée abandonne la lutte et se soumet aux terribles sentences qui suivent la défaite de Cassel, Gand, où la domination du patriciat est renversée, la remplace sur la brèche et pendant 150 ans consacre une grandiose énergie au triomphe de la cause des gens de métier. Les tisserands et les foulons, les plus nombreux mais aussi les plus pauvres et les plus hardis des artisans dans cette grande ville drapière, prennent la direction du mouvement et lui impriment un caractère d'âpreté, et, si l'on peut ainsi dire, de radicalisme, que l'on ne rencontre nulle part ailleurs peut-être, en dehors de l'Italie, au moyen âge. C'est grâce à leur appui qu'au commencement de la guerre de Cent ans, Jacques van Artevelde (1338-1345) s'alliant au roi d'Angleterre comme les XXXIX s'étaient jadis alliés au roi de France, parvient à imposer à toute la Flandre la prépondérance gantoise et à substituer au gouvernement du comte, le gouvernement de la grande commune. Mais débordé bientôt par le parti des tisserands qui veulent tout plier à leurs intérêts, il périt assassiné pendant une émeute populaire, en 1345.

Depuis lors, jusque vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, l'histoire de Gand se résume dans la lutte sans cesse renaissante entre ce parti à la fois politique et social des tisserands et le comte, autour duquel se groupent tous leurs adversaires. A la fin du règne de Louis de Male, le second Artevelde, Philippe, parvient un moment, après sa victoire sur le comte à Beverhoutsveld (3 mai 1382), à replacer toute la Flandre sous la domination gantoise. Mais le roi de France, effrayé du triomphe des « horribles tisserands » qui, rêvant d'une révolution sociale, excitent les bourgeois de Paris et de Rouen à suivre leur

exemple, vient au secours de son vassal et taille en pièces à Roosebeke (27 novembre 1382) l'armée d'Artevelde. Livré à ses propres forces, Gand soutient encore pendant deux ans une lutte inégale sous la conduite de François Ackerman. Enfin, le 18 décembre 1385, il conclut avec Philippe de Bourgogne, qui vient de succéder à Louis de Male, la paix de Tournai qui ratifie tous ses privilèges et lui permet de déposer les armes avec honneur.

Les premiers temps de l'époque bourguignonne furent pour Gand une période de calme et de restauration. Le conseil de Flandre, le premier des grands collèges judiciaires établis par les ducs, fut installé dans ses murs par Jean Sans Peur et y demeura depuis lors, sauf de courtes interruptions, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Pourtant, le système monarchique et centralisateur introduit dans les Pays-Bas par la maison de Bourgogne devait tôt ou tard provoquer la résistance d'une ville passionnée pour son autonomie et se rappelant qu'elle avait jadis gouverné la Flandre. Le conflit, latent tout d'abord, devint aigu sous Philippe le Bon et aboutit finalement à la guerre ouverte. La bataille de Gavre (23 juillet 1453) où les métiers gantois furent taillés en pièce par les mercenaires du duc, mit fin à la lutte inégale des milices urbaines contre une armée régulière. Quelques années plus tard, en 1467, une tentative de soulèvement lors de l'avènement de Charles le Téméraire fut sévèrement châtiée par la confiscation de tous les privilèges de la commune.

Mais la défaite et la mort du duc à la bataille de Nancy (5 janvier 1477) fournirent à la ville une revanche éclatante. La tyrannie du dernier duc lui avait aliéné tous les Pays-Bas et les Gantois se mirent hardiment à la tête de l'opposition. La jeune duchesse, Marie de Bourgogne, se trouve à ce moment dans leurs murs et livrée à leur merci. Ils la terrorisent par le supplice des deux principaux conseillers de Charles, le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt, et ils lui font annuler, par le *Grand Privilège*, le système de gouvernement monarchique institué sous les ducs. Plus tard, c'est eux encore que Maximilien d'Autriche, qui a épousé Marie de Bourgogne (en août 1477), trouvera constamment en face de lui, luttant sans relâche pour conserver leurs franchises et empêcher le rétablissement de l'organisation bourguignonne. Comme jadis à l'époque des XXXIX, ils en reviennent à l'alliance française, s'appuyent sur Louis XI, sur Charles VIII, et réussissent à imposer à Maximilien l'humiliante paix d'Arras (23 décembre 1482). Pendant les années suivantes, abandonnés par les autres provinces, bientôt même isolés en Flandre, ils ne perdent pas courage et ce n'est enfin qu'en 1492 qu'ils signent la paix de Cadzandt et acceptent le nouveau régime qu'ils n'ont pu empêcher.

A cette époque l'aspect que la ville a présenté depuis le XII<sup>e</sup> siècle s'est sensiblement transformé. Ruinée par la concurrence anglaise, la draperie est tombée en décadence à Gand comme dans les autres centres manufacturiers de la Flandre. Mais un nouveau genre d'activité s'est substitué à elle et a permis de maintenir la prospérité de la commune. Depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Gand

s'est assuré l'étape des grains exportés de France par la Lys et par l'Escaut. Il est devenu ainsi, pendant le XV<sup>e</sup> siècle, un vaste entrepôt de céréales. D'autre part, sa batellerie s'est prodigieusement développée : les Gantois revendent et imposent à leurs voisins le droit de transporter sur leurs bateaux tous les grains passant par leur ville. Ajoutons que le voisinage d'Anvers dont le commerce prend, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, une importance de plus en plus grande, suscite un puissant mouvement de navigation sur l'Escaut, et que, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, la manufacture des tapisseries fournit d'abondantes ressources à la population. Aussi, tandis que Bruges et Ypres se voient, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, entraînées dans une profonde décadence, Gand conserve-t-il intacte sa prospérité, s'il ne l'augmente encore, pendant les règnes de Philippe le Beau et de Charles-Quint. Il suffit, pour s'en convaincre de se rappeler que c'est à cette époque que fut commencée la construction de son somptueux hôtel de ville.

Si pendant les premières années du règne de Charles-Quint les Gantois manifestèrent un vif attachement à un prince né dans leur ville et dont la gloire leur paraissait rejaillir sur eux, les impôts de plus en plus lourds que l'empereur exigea des Pays-Bas pour soutenir ses guerres contre la France, ne tardèrent pas à ranimer chez eux cet esprit d'opposition dont ils avaient déjà donné tant de preuves. En 1537, ils refusèrent de payer une aide demandée par la gouvernante Marie de Hongrie. Enhardis par la longanimité de cette princesse, ils ne craignirent pas de braver ouvertement ses ordres. La populace s'empara du gouvernement de la ville et rêva de refaire de Gand sous un Charles-Quint, ce qu'il avait été au temps de Jacques van Artevelde, sous un Louis de Nevers. Un tel aveuglement ne pouvait qu'aboutir à une catastrophe. Quand en 1540 l'Empereur parut devant les murs de la ville, on n'essaya même pas de la résistance. La « concession caroline » qui remplaça l'ancienne constitution urbaine soumit étroitement la commune au gouvernement central, et un château fort, érigé sur l'emplacement de l'abbaye Saint-Bavon, dont le nom passa depuis lors à la paroisse de Saint-Jean, assura pour l'avenir l'obéissance de la plus remuante des cités belges.

Elle devait pourtant s'insurger encore sous le gouvernement de Philippe II. Comme dans les autres villes des Pays-Bas, le désordre des finances, la diminution de l'industrie, le maintien des « placards » promulgués par Charles-Quint contre les hérétiques, la création des nouveaux évêchés<sup>(1)</sup> dans lesquels on voulait voir un acheminement vers l'inquisition d'Espagne, y avaient fomenté, dès les premiers temps de la régence de Marguerite de Parme, un mécontentement très vif. Les protestants, encore peu nombreux sous le règne précédent, s'y étaient multipliés depuis que la propagande calviniste, vers 1550, s'était répandue dans la Belgique. En 1566, ils semblent sur le point de gagner à leur croyance la plus grande partie de la

(1) L'institution du diocèse de Gand date de 1559. Le premier évêque fut installé en 1568.

population. Les rues retentissent du chant des psaumes; des prêches, fréquentés par des milliers de personnes, se tiennent dans la banlieue. Mais le soulèvement des iconoclastes qui éclate brusquement pendant l'été et provoque à Gand comme dans presque toutes les villes des Pays-Bas le pillage des églises et l'anéantissement de tant de richesses artistiques, décide le roi à envoyer le duc d'Albe dans ses provinces du Nord. A l'arrivée du terrible capitaine, les hérétiques et les suspects s'enfuient et vont porter en Angleterre et en Allemagne leur industrie et leurs capitaux. Pendant six ans, la ville assiste terrifiée aux confiscations et aux supplices ordonnés par l'impitoyable lieutenant de Philippe II. La levée des 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> deniers y provoque bien un mouvement de résistance : mais c'est une résistance passive. Nul ne songe plus à prendre les armes.

Cependant, lorsque la mort inopinée du successeur d'Albe, Don Louis de Requesens (5 mars 1576), a désorganisé les forces royales dans les Pays-Bas, Gand, où les Calvinistes émigrés rentrent en foule, s'attache passionnément au parti des Etats. C'est dans ses murs qu'est signée la fameuse « pacification » de 1576, au bruit du canon qui bombarde la garnison espagnole du château construit par Charles-Quint. Puis, quand, après l'éphémère gouvernement de Don Juan d'Autriche, la lutte décisive éclate entre le lieutenant de Philippe II et les provinces belgiques, les Gantois semblent retrouver tout à coup cette sombre énergie qui les avait animés jadis au XIV<sup>e</sup> siècle. De 1577 à 1584 leur ville, où les Calvinistes se sont emparés du gouvernement, ont fermé les églises, vendu les biens des couvents, organisé une sorte d'Université protestante, cherche de nouveau à dominer la Flandre comme elle l'avait fait au temps des Artevelde. Sans tenir compte des représentations du prince d'Orange, elle s'organise avec Hembyse en une sorte de république municipale, intolérante et brutale, et provoque à la longue la révolte des « Malcontents » et la défection des provinces wallonnes. Héroïque d'ailleurs dans l'isolement où elle s'est placée volontairement, elle n'ouvre enfin ses portes à Alexandre Farnèse (17 septembre 1584) que lorsque la famine lui interdit une plus longue résistance.

La restauration du gouvernement espagnol et du catholicisme provoqua une nouvelle et définitive émigration de tous les éléments protestants de la population. Puis, la décadence économique des Pays-Bas catholiques, la fermeture de l'Escaut, les guerres incessantes de la maison d'Espagne contre les Provinces-Unies et la France firent entrer l'énergique cité dans une longue période de déclin. Sa population diminue, son industrie disparaît. Occupée par les Français en 1678, en 1708, en 1745, elle subit passivement le sort que lui imposent les opérations militaires et les combinaisons diplomatiques. Pendant le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, les seuls éléments actifs de sa population sont les moines, dont le nombre s'est énormément accru depuis la restauration catholique de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la noblesse, qui fournit au gouvernement tous ses fonctionnaires, et enfin les grands marchands de toile qui occupent à la campagne une foule de tisserands dont ils exportent les produits

vers la France et l'Espagne. Un grand nombre d'églises et d'hôtels rappellent encore le souvenir de cette période, la plus terne de l'histoire de la ville au point de vue politique, mais qui fut embellie par les œuvres d'une pléiade d'artistes distingués, les De Craeyer, les Roose, les Duquesnoy, etc.

Comme les autres villes de la Belgique, Gand prit part, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la révolution brabançonne, puis fut annexé à la France après la bataille de Fleurus. C'est pendant cette dernière période que commença pour lui une nouvelle ère d'activité qui dure encore. En 1800, Liévin Bauwens y fondait la première filature de coton, et, en 1805, la machine à vapeur y était introduite. Depuis lors, Gand redevint en peu de temps ce qu'il avait été au moyen âge, une cité essentiellement manufacturière. Sous le régime hollandais (1814-1830), sa prospérité, à laquelle le gouvernement apporta une sollicitude éclairée, augmenta rapidement. En 1817, une Université y était fondée; en 1828, le canal de Terneuzen, élargi et approfondi, mettait son réseau de rivières en communication directe avec la mer. Depuis la révolution de 1830, la ville n'a pas cessé de se développer. Elle est aujourd'hui, avec ses filatures de coton et de lin, ses sucreries, ses fabriques de machines, ses établissements horticoles, un des centres les plus industriels de la Belgique. Le tonnage de son port, auquel d'importantes améliorations ont été apportées et qui se trouve actuellement en voie de transformation complète, augmente constamment. De 49,218 tonneaux à l'entrée en 1860, il a passé en 1904 à 772,827 tonneaux. Quant à la population gantoise (1), les chiffres suivants permettront d'en apprécier les rapides progrès : 50,963 habitants en 1784, 62,226 en 1815, 163,298 au 31 décembre 1904.

Avec les imposants vestiges qu'il a conservé de son passé, ses fabriques et ses constructions modernes éparpillées au milieu de ses vieux pignons, ses antiques canaux souillées par les eaux industrielles, la patine noirâtre que la fumée du charbon met sur ses murs, Gand présente peut-être un tableau moins séduisant que Bruges et un aspect, à première vue, un peu déconcertant. Mais les contrastes dont il est rempli s'expliquent par son histoire et présentent un charme très vif pour qui cherche à les comprendre et à retrouver sous eux les diverses phases de celle-ci.

H. PIRENNE.



---

(1) La population de l'arrondissement administratif dont Gand est le centre a également augmenté dans de fortes proportions : de 295,509 habitants en 1870, elle a passé en 1903 à 399,009 habitants.



# **Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

## ***Protection***

### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

### **3. Localisation**

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

## ***Utilisation***

### **4. Gratuité**

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

## 5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

## 7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## ***Reproduction***

### 9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### 10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.